

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE JEUDI, 4 JUIN 2020, À 16 H 20, À  
HUIS CLOS, PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
MADAME NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

---

**SONT PRÉSENTS À LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE**

M <sup>me</sup> Doris Bourget, mairesse suppléante	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M <sup>me</sup> Louise Langlois, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement**

**ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE**

- M. Mario Grenier, directeur général & secrétaire-trésorier
  - M. Jérôme-Alexandre Lavoie, conseiller stratégique – responsable des dossiers économiques
- 

**20-06-101-E**

**ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET DE LA  
PARTICIPATION DES MEMBRES PAR VISIOCONFÉRENCE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

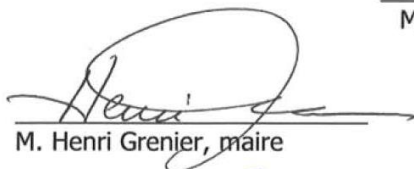
Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h par madame Nadia Minassian, préfète. Monsieur Mario Grenier, directeur général /secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION (ART. 157, CM)**

Conformément à l'article 157 DU CODE MUNICIPAL, les soussignés, tous membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire, le 4 juin 2020, à 16 h, par voie de visioconférence Zoom et consentent à prendre en considération les sujets suivants :

**ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de mandat – travaux de construction pour le prolongement de la piste de 1 000 pieds et réhabilitation des chaussées aéroportuaires existantes à l'aérodrome du Rocher-Percé (Dépôt du rapport d'analyse des soumissions Tetra Tech QI)
5. Levée de la séance



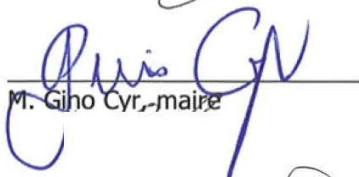
M. Henri Grenier, maire



M<sup>me</sup> Nadia Minassian, préfète



M<sup>me</sup> Louissette Langlois, maire



M. Gino Cyr, maire



M. Roberto Blondin, maire



Doris Bourget, mairesse suppléante

**20-06-103-E**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Doris Bourget, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**20-06-104-E**

**OCTROI DE MANDAT -- TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
PROLONGEMENT DE LA PISTE DE 1 000 PIEDS ET RÉHABILITATION  
DES CHAUSSÉES AÉROPORTUAIRES EXISTANTES À L'AÉRODROME DU  
ROCHER-PERCÉ**

**CONSIDÉRANT** le projet de prolongement de la piste de 1000 pieds et la réhabilitation des chaussées aéroportuaires existantes à l'aérodrome du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) numéro 202003 le 22 avril 2020 pour une proposition des travaux de construction à la réalisation des projets de prolongement de la piste de 1 000 pieds et de la réhabilitation des chaussées existantes à l'aérodrome du Rocher-Percé;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 25 mai 2020 le règlement d'emprunt numéro 325-2020, conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** que suite à cet appel d'offres public, la MRC a reçu trois (3) propositions;

**CONSIDÉRANT** que les prix soumis (taxes incluses) sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX SOUMIS</b>
Sani-Sable LB inc.	13 952 309,32 \$
Les Entreprises PEC inc.	12 621 699,11 \$
Construction LFG inc.	10 398 639,61 \$

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse de conformité déposé le 2 juin 2020 à la direction générale par la firme Tetra Tech Qi inc., mandataire retenu par la MRC en services professionnels en ingénierie pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat de la réalisation des travaux au projet de prolongement de la piste de 1 000 pieds et la réhabilitation des chaussées aéroportuaires existantes à l'aérodrome du Rocher-Percé au soumissionnaire le plus bas conforme soit : l'entreprise Construction LFG inc., pour un montant de 10 398 639,61 \$, taxes incluses.
- Que la dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 325-2020.
- Que la préfète et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis.

## **20-06-105-E**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 16 h 32.

---

Nadia Minassian  
Préfète

---

Mario Grenier  
Directeur général & Secrétaire-trésorier